

# LE PUBLICISTE.

Primedi 1<sup>er</sup>. Ventôse, an VI.

(Lundi 19 Février 1798).



*Conditions de paix envoyées par Passavan-Oglou au grand-seigneur, contenant six articles. — Nouvelle de la flotte de Cadix. — Déclaration du conseil souverain de Berne. — Autre déclaration du gouverneur de Neuchâtel. — Nouvelles du congrès de Rastadt. — Arrivée à Paris de plusieurs députés grisons. — Découverte faite dans quelques communes de plusieurs chefs de chouans qui voloient et assassinoient la nuit.*

## A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

## TURQUIE.

Bucharest, le 14 janvier.

La retraite des troupes de Passavan-Oglou, à six lieues de Routhouk, fait espérer le retour de la paix dans ces contrées. Il paroît que le nouveau prince de Valachie est chargé par le grand-seigneur de la négocier avec Passavan-Oglou. Tout promet que ces démarches auront un heureux succès.

On assure, cependant, que les dernières conditions envoyées à la Porte par Passavan-Oglou, consistent dans les six articles suivans :

- 1<sup>o</sup>. Que l'autorité suprême soit rendu au grand seigneur ;
- 2<sup>o</sup>. Qu'il casse le conseil qui le tient en tutelle ;
- 3<sup>o</sup>. Que trois membres de ce même conseil soient décapités, ou lui soient livrés ;
- 4<sup>o</sup>. Que tels impôts qui pèsent sur le peuple soient diminués ;
- 5<sup>o</sup>. Que la garde des villes de guerre soit exclusivement confiée, comme par le passé, aux seuls janissaires ;
- 6<sup>o</sup>. Enfin, que le grand-seigneur lui accorde les trois queues avec un pachali, & qu'il lui soit permis, à l'exemple du pacha de Scutari & autres, d'entretenir des troupes sur pied.

## ESPAGNE.

De Madrid, le 1<sup>er</sup>. février.

Les nouvelles que nous avons de notre escadre de Cadix ne sont pas très-satisfaisantes. Ses équipages souffrent beaucoup de la désertion. Ils sont mal vêtus, mal nourris, mal payés, tant les ressources présentes de notre gouvernement sont au-dessous de ses dépenses. Il semble cependant que nos besoins les plus pressans devroient être en ce moment ceux de notre marine. Mais il existe encore un grand désordre dans nos finances, & pour y remédier, il ne faut pas moins que les lumières & la fermeté de caractère du nouveau ministre qui préside à ce département, don Francisco Saavedra.

Il y a eu samedi dernier, 27 janvier, un conseil d'état dont on ignore jusqu'à présent l'objet & les résultats, mais il pourroit bien y avoir été question de la non-admission du comte de Cabarrus comme ambassadeur en France. Cet incident inattendu a fait, tant ici qu'à Arranjuez, une grande sensation.

Le trésor des faveurs n'est pas encore épuisé pour le prince de la Paix. Aux titres de tout genre dont il est déjà comblé, le roi vient d'ajouter la charge de chef du palais (*Cefe de Palacio*).

On vient de nommer un conseil de guerre pour juger le commandant de Truxillo, une de nos places d'Amérique dans la province de Guatimala. Cet officier l'a abandonnée à l'approche des Anglais, qui y sont entrés sans obstacles, mais qui en ont été chassés bientôt après.

Le nouvel ambassadeur de la république française, le citoyen Truguet, est attendu dans cette capitale pour demain ou le jour suivant.

## I T A L I E.

De Naples, le 25 janvier.

La cour n'est pas sans inquiétude sur les dispositions des habitans de la Sicile. Elle vient de donner des ordres pour y faire passer des troupes, et elle a fait arrêter à Messine & à Palerme un grand nombre de particuliers, par cela seul qu'elle les soupçonne d'être partisans des principes républicains.

Ici les prisons regorgent aussi. Malgré les sollicitations des parens des malheureuses victimes qui y sont entassées, on ne les absout ni ne les condamne.

Les dispositions du gouvernement sont toujours inexplicables. Il fait de nouvelles levées, & envoie aux frontières des troupes avec une grande quantité de munitions de guerre & de bouche.

Ce que l'on a de la peine à concevoir, c'est qu'on imite ici la conduite du gouvernement de Rome. Les théâtres ont été fermés, & toute espèce de spectacle a été interdite. Ils sont remplacés par des prières publiques, des neuvaines à saint Janvier et des processions.

De Rome, le 27 janvier.

Le gouvernement a senti la nécessité de prolonger les jours de jeûne, d'indulgence et de procession, pour occuper & contenir le peuple. En conséquence, le saint-pere a permis que la sainte effigie restât exposée encore pendant huit jours aux regards des croyans. Elle a été transportée en procession de l'église de Saint-Pierre à celle de Sainte-Marie-Majeure. Toute la ville composoit le cortège.



Les nouvelles de Paris, apportées par un courrier napoléon, ont répandu la plus grande consternation. On a appris que le ministre Massimi avoit été arrêté; que la conduite de l'ambassadeur Buonaparte avoit été approuvée, & que la guerre contre Rome étoit décidée. Malgré les espérances qu'on avoit fondées sur la cour de Naples & sur les miracles qu'on demandoit au ciel, le peuple est dans l'agitation, & elle augmente à mesure que les Français approchent.

Pour comble de disgrâce, Velletri & tous le pays qui est entre cette ville & le royaume de Naples, est en insurrection. On vient d'y envoyer monseigneur Sanverino, en qualité de gouverneur-général, et avec des pouvoirs très-étendus pour arrêter les progrès révolutionnaires.

Le pape est rétabli; il ne paroît pas qu'il se dispose à quitter Rome. Les cardinaux, les princes, les plus riches propriétaires ou négocians, ont envoyé hors de Rome une grande partie de leurs effets. Le neveu *santissime* a mis en sûreté ses trésors depuis long-tems.

Le numéraire a entièrement disparu. On paie 90 pauls une pièce d'Espagne. Les vivres sont au plus haut prix; la plupart des travaux ont cessé; & une classe nombreuse du peuple, exposée à la famine & réduite au désespoir, est à la veille de se porter aux plus grands excès.

*De Venise, le 31 janvier.*

M. le conseiller de Pellegrini est attendu demain d'Udine. Il est chargé de tout ce qui a rapport à la nouvelle organisation. On assure qu'il aura pour adjoints l'ex-doge Manin et les patriciens Pesaro, Dona, Bolda et Molin. Le général de Wallis est aussi attendu de retour de Padoue.

Notre garde nationale vient d'être dissoute. L'on a réclamé tous les effets de l'arsenal vendus par les Français, & déjà une grande quantité a été rendue par les acheteurs contre l'argent qu'ils ont déboursé.

*De Gènes, le 3 février.*

La plus grande tranquillité continue à régner dans cette ville. Tous les regards sont fixés sur le corps législatif, & sur la marche qu'il va suivre. Toutes les espérances des ennemis de notre liberté paroissent évanouies. Les citoyens de toutes les classes se réunissent autour de la constitution.

*De Bologne, le 5 février.*

La colonne, en marche aux ordres du général Berthier, étoit à Macerata, lorsque les habitans de la commune de Masaccio, près Jézy, se sont insurgés. Les généraux de Soles & Rey y envoyèrent quelques troupes, & les séditieux furent bientôt dissipés. Les paysans restèrent chez eux, mais les chefs furent fusillés.

Voici la proclamation que fit à ce sujet le général Berthier :

*Proclamation du général en chef Berthier, adressée aux communes insurgées de Masaccio, Oingoli, et autres.*

« Des hypocrites, des fanatiques vous ont égaré un moment.

« L'armée française marchoit au milieu de vous, en déclarant & prouvant qu'elle étoit l'amie des peuples; mais vous avez voulu vous opposer à sa marche: vous avez poussé l'égarement jusqu'à tirer sur les Français; leurs phalanges se sont approchées, & vous avez fui avec effroi.

« Le soldat français sait que les seuls coupables sont les agens secrets du gouvernement de Rome; il vous a pardonné & a respecté vos propriétés abandonnées par vous.

« Moi, général en chef, je vous pardonne au nom de la

république française; rentrez paisiblement dans vos foyers; ne voyez dans l'armée française qu'une armée amie des peuples.

« Je vous le répète, les personnes, les propriétés, le culte, les temples seront respectés.

« Obéissez à vos municipalités, soyez soumis à l'autorité française qui commande en ce moment; suivez vos mêmes habitudes et vos usages, vous verrez le bonheur se répandre au milieu de vous.

« L'armée française marche sur Rome, ce n'est pas pour faire des conquêtes, mais pour punir les assassins du général français Duphot, et l'insulte faite à l'ambassadeur de la république française ».

Cette proclamation fit son effet, & le calme fut bientôt rétabli.

Du reste, l'armée française est par-tout ailleurs bien accueillie, & se fait admirer par son exacte discipline.

## A L L E M A G N E.

*De Munich, le 2 février.*

La députation de Bavière à Rastadt doit éprouver les changemens suivans: le comte de Preysing, ministre plénipotentiaire, est remplacé par le comte de Moranwiski; le comte Charles de Preysing, gentilhomme d'ambassade, par le comte Desiré de la Rosée, chambellan; le comte de Branka, par M. de Krenner, conseiller de cour & professeur à Ingolstadt.

## S U I S S E.

*De Berne, le 2 février.*

Tout offre en ce moment, dans presque toute la Suisse, un aspect militaire. Les milices des différens états ont été passées en revue; beaucoup sont sur pied, & toutes s'exercent au maniement des armes. Il s'est formé ici un corps nombreux de bourgeois qui font le service de la capitale, & se tiennent prêts à être employés par-tout où il sera nécessaire.

Avant-hier, le conseil souverain a donné la déclaration suivante :

« Nous étant assemblés cejourd'hui sous serment, afin de délibérer sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie, nous nous sommes personnellement obligés par un serment solennel, & avons fermement résolu de défendre la patrie, au prix de nos biens & de notre sang, jusqu'à la dernière extrémité, & de tout notre pouvoir contre tout ennemi quelconque, & d'employer à cet effet tous les moyens qui dépendront de nous, de concert avec nos chers & féaux bourgeois & ressortissans ».

*De Bâle, le 5 février.*

Une colonne française de sept mille hommes passa, le 2 février, par Lausanne, se dirigeant sur Berne. On parle diversément de quelques attaques qui ont eu lieu entre les troupes de Berne & les patriotes vandois qui se sont joints à l'avant-garde de l'armée française. Ce qui est certain, c'est que les troupes françaises qui occupoient le Porentruy & l'Erguel viennent de faire divers mouvemens; & aujourd'hui à midi il a passé ici une vingtaine de chariots de munitions & de bagages, & près de notre ville une colonne de troupes françaises qui se rendoit en diligence à Porentruy.

On croit avoir entendu ce matin une forte canonnade aux environs de Berne.



C'est le 31 janvier que la révolution eut lieu à Lucerne : les conseils y proclamèrent que la forme de gouvernement aristocratique étoit abolie, & que les chefs actuels du gouvernement ne conserveroient leur autorité que provisoirement, & jusqu'à ce qu'une députation de la ville & de la campagne leur eût nommé des successeurs. Le gouvernement de Lucerne a pris volontairement cette résolution, sans y avoir été engagé, même par des pétitions.

A Zurich, à Soleure, à Fribourg; la révolution n'a eu lieu qu'à la suite de pétitions plus ou moins menaçantes de la bourgeoisie & des paysans de ce canton.

Du 8. La convention nationale à laquelle le gouvernement a été confié, & qui doit s'occuper de proposer une nouvelle constitution, a tenu sa première séance le 6 de ce mois. Le citoyen Huber a été nommé président à la pluralité des voix. Le 7, tous les représentans ont fait leur serment de fidélité.

On dit que les olygarques de Berne, voyant qu'il ne leur reste plus aucun espoir de prolonger leur règne, viennent à abdiquer volontairement, & d'inviter le peuple à se constituer en république démocratique; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est arrivé des députés bernois auprès du citoyen Mengaud.

Suivant les nouvelles de Zurich, la révolution est terminée dans ce canton. Le grand & le petit conseil ont abdiqué leurs pouvoirs le 5 de ce mois, & ont convoqué le peuple à l'effet d'élire une convention nationale qui doit former une constitution. Pour prévenir l'anarchie, les conseils continuent provisoirement de tenir les rênes du gouvernement.

#### *De Neuchâtel, le 9 février.*

Avant-hier, notre gouverneur, M. de Béville, a fait publier une déclaration ainsi conçue :

« Sur ce qui nous est revenu que de simples articles de gazettes étrangères, & des propos tenus par des gens inconsidérés ou mal-intentionnés, donnent de l'inquiétude à quelques individus, & leur inspirent des craintes sur le sort futur de ce pays; nous nous faisons un devoir de tranquilliser tous ceux qui auroient reçu ces fâcheuses impressions, en les exhortant à considérer que leur bonheur & leur sûreté sont garantis par un roi puissant, qui réunit à une bienveillance particulière pour ses fidèles sujets, un respect religieux pour le serment par lequel il s'est lié tout récemment encore à eux. Que tous les sujets de cet état se reposent donc sur sa majesté avec confiance; qu'ils surveillent ceux qui cherchent à les inquiéter par des propos inconsidérés, ou par des machinations criminelles; qu'à la fidélité pour leur souverain, ils joignent le calme, la fermeté et l'union, et leur félicité ne sera point troublée ».

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

#### *De Strasbourg, le 24 pluviôse.*

D'après les dernières lettres de Rastadt, arrivées ici, les négociations ne vont pas encore grand train. Les difficultés pour la paix d'Empire s'embellissent, s'accroissent, puisque la députation ne veut absolument pas consentir à la cession des pays situés sur la rive gauche du Rhin. Ce refus doit peu étonner lorsqu'on sait de quelle manière cette députation est composée. Les envoyés de Mayence, de Wirzbourg, de Hannover, du Palatinat, ne s'empres-

sent pas de renoncer aux possessions de leurs maîtres, quoique la perte en soit à-peu-près certaine. Les princes ecclésiastiques s'aperçoivent bien que c'est eux qui doivent faire les frais des arrangements, dont les grandes puissances de l'Allemagne sont convenues avec la France; & ils emploient tous les moyens pour se tirer d'affaire: ce qui ne leur réussira cependant pas.

Plusieurs princes séculiers de l'Empire, spécialement protégés ou par l'Autriche ou par la Prusse, craignant le sort des petits états en Allemagne, en cas que la députation de l'Empire ne veuille pas accéder aux conditions proposées par les plénipotentiaires français, ont fait dernièrement des démarches pour conclure des traités de paix particuliers avec la république française. Parmi ces derniers états, on nomme principalement les maisons de Deux-Ponts, de Hesse-Darmstadt & de Nassau, qui ont des possessions très-considérables sur la rive gauche du Rhin, auxquelles elles offrent de renoncer, si la France leur procure des dédommagemens quelconques sur la rive droite du Rhin.

En général, les affaires s'embrouillent de jour en jour davantage à Rastadt, de manière qu'il faudra vraisemblablement un nouvel Alexandre pour couper ce noeud gordien. On compte toujours ici sur la prochaine arrivée de cet Alexandre, que l'on croit destiné à arranger la pacification générale dans très-peu de tems.

Les demi-brigades qui ont formé la ci-devant armée du Rhin, sont presque toutes parties de nos contrées, pour grossir l'armée rassemblée sur les frontières de Suisse, de Huningue jusqu'à Bienne. Ce corps d'armée, fort de 25,000 hommes, est sous les ordres du général Schauenbourg, inspecteur de l'infanterie de la ci-devant armée d'Allemagne. Ce général passe pour un des meilleurs tacticiens de France. Le septième régiment de Hussards est encore parti ce matin pour se rendre dans l'Erguel, où le principal corps d'armée est cantonnée jusqu'à nouvel ordre.

Le général Schauenbourg a adressé une proclamation à ses troupes. Il leur dit entre autres, que ce n'est point pour faire des conquêtes qu'elles vont combattre, mais pour rendre la liberté aux descendans de Guillaume Tell.

Il ne reste presque plus de troupes que dans les fortresses. Notre garnison, composée, dans ce moment, des 103<sup>e</sup>. 109<sup>e</sup>. demi-brigades, fait le service de Kehl et d'Arnheim.

Le nouveau général de la cinquième division militaire, le citoyen Sainte-Suzanne, vient d'arriver ici. C'est un guerrier estimable sous tous les rapports. Il s'est distingué par sa valeur dans les combats, par sa modération après la victoire, & par un noble désintéressement. Aussi s'est-il fait aimer par tous les habitans des pays où il a commandé. Le général Laborde, qui avoit jusqu'ici le commandement de la cinquième division par intérim, va cesser ses fonctions dans peu de jours.

Plusieurs régimens de cavalerie & quelques demi-brigades, entre autres, la troisième d'infanterie légère, qui étoit en garnison dans notre ville, ont reçu l'ordre de partir le 30 pluviôse pour l'armée d'Angleterre. Ils devront être arrivés à Rennes à la fin de ventôse.

#### *De Bruxelles, le 19 pluviôse.*

Le tribunal criminel, séant en cette ville, instruit dans cet instant un cause du genre le plus atroce. Quelques scélérats, après avoir volé dans une maison isolée de la campagne, firent essayer les tourmens les plus affreux à une jeune fille qui s'y trouvoit: ils poussèrent la cruauté jusqu'à lui



brûler les seins avec des étoupes trempées dans des combustibles. Malgré ces tortures horribles, cette malheureuse créature n'est pas morte; elle a paru hier à l'audience, comme témoin; elle est dans l'état le plus languissant & le plus digne de pitié: l'humanité gémit quand on entend le récit de pareilles horreurs! L'on croit que le jury prononcera demain sur cette affaire.

De PARIS, le 30 pluviôse.

Il est entièrement faux, ainsi que l'a prétendu un journal, que nous ayons blâmé en aucune manière le projet de constitution, rédigé par M. Ochs, pour la Suisse. Nous ne connaissons ce plan que par quelques extraits qui en ont été publiés. Ainsi, nous n'avons pas cru devoir nous empresser de le juger. Si nous avions eu à exprimer une opinion sur cet ouvrage, elle lui eût été très-favorable, autant que nous pouvons l'affirmer, d'après un premier aperçu, parce que cette constitution n'est gueres qu'une copie de la nôtre, avec quelques additions qui nous paroissent même utiles.

Mais nous n'avons fait que rapporter le *pour & contre*, tel que nous l'avons trouvé dans le journal des *Hommes-Libres* & dans le *Rédacteur*, sans énoncer aucun avis personnel.

Au reste, la lettre que *l'Ami des Loix* cite en faveur du projet de constitution helvétique, nous l'avions citée aussi, avant que son inculpation nous fût connue. Nous aurions pu même imprimer cette lettre plusieurs jours avant lui, puisqu'elle avoit été envoyée à notre bureau avant de l'être à aucun journal. Si nous en avions, non refusé, mais différé l'impression, c'est qu'en combattant d'autres écrivains, cette lettre finissoit par les *accuser de malveillance*. Et quelque dissentiment qu'il y ait quelquefois entre eux & nous, nous savons très-bien qu'on peut se tromper sans être coupables. Nous ne nous permettons pas de calomnier les intentions de ceux même de nos confrères qui n'ont pas, à beaucoup près, la même réserve à notre égard: & nous restons sur-tout fideles à la résolution prise par nous de ne point écarter de cette feuille toute espèce de personnalités: car nous sommes persuadés que les écrivains périodiques se dégradent eux-mêmes, lorsque, ne cessant de se déchirer les uns les autres, ils jouent devant le public le rôle de gladiateurs.

— On a répandu hier le bruit que Buonaparte étoit attendu dans la journée à Paris. On paroît croire du moins qu'il y reviendra en droite ligne de Calais ou de Boulogne-sur-Mer; & on en conclut dans le public qu'il ne tardera peut-être pas à aller à Rastadt, & à y porter la solution définitive des difficultés qui entravent la marche du congrès.

— Le directoire exécutif vient d'ordonner la levée de la mise en état de siège de Montpellier.

On assure que la tranquillité la plus parfaite est rétablie dans cette commune, par les soins & l'activité des membres des administrations centrale & municipale.

— Le pays de Vaud a déjà adopté la constitution envoyée de Paris au canton de Bâle, par M. Ochs.

— On annonce que le gouvernement bernois a fait occuper Araw par ses troupes avec lesquelles le contingent de Zurich n'a pas voulu marcher: qu'aussi-tôt le général Ménard & le général Schauenbourg sont entrés sur le territoire de Berne; le premier du côté du pays de Vaud, & le second du côté de l'Erguel.

La révolution s'est opérée sans troubles à Lucerne.

— Des députés grisons sont arrivés à Paris, & ont déjà eu une audience du ministre des relations extérieures. Ils doivent être incessamment présentés au directoire exécutif.

— L'adjudant-général Sherlok, est nommé commandant militaire du département de Vaucluse, sous les ordres immédiats du général de la huitième division militaire.

— Il se présente chaque jour, au ministère de la marine, une foule de jeunes gens, depuis 12 jusqu'à 18 & 20 ans, qui s'enrôlent volontairement pour le service de la marine, & qu'on fait successivement partir pour nos différens ports.

— Des lettres d'Angers, annoncent, qu'on a découvert dans les communes de Trelles, Merve, Torcé, Montreuil & Poécé, plusieurs chefs de chouans qui, réfugiés le jour dans des souterrains, n'en sortoient que la nuit pour commettre des vols & des assassinats. Parmi ceux qu'on a arrêtés, est le nommé Dienlois, dit la Franchise, payeur-général de la compagnie des chouans. On a trouvé dans les mêmes souterrains, beaucoup de fusils, de sabres, de gibernes & d'effets que l'on croit avoir appartenu à des militaires assassinés.

— Le général Augereau a dû quitter Strasbourg le 18 pluviôse; ses équipages étoient partis l'avant-veille.

— Bascher a demandé à la diète de Ratisbonne à se légitimer auprès d'elle, en qualité de ministre de la république française.

#### BUREAU CENTRAL.

Paris, le 29 pluviôse, an 6.

« L'avis suivant est du plus grand intérêt pour les citoyens de tous états en général, & en particulier pour les négocians.

» On est fondé à croire qu'il existe à Paris une association entre des rouliers brigands & des voleurs, qui détournent à leur profit les marchandises que les commissionnaires leur confient.

» Il est donc bien important que ceux qui se livrent au négoce veillent à la sûreté du chargement & du transport de leurs marchandises; que les particuliers observent la même circonspection pour leurs effets, et que tous les citoyens en général soient en garde contre ce brigandage qui tend à porter des coups funestes au commerce, et dont la police au surplus suit la trace avec la plus grande activité.

Chacun son métier, ou le Frondeur corrigé, comédie en cinq actes, traduite du danois de M. le baron d'Holberg, in-8°. 1797. Prix, 1 liv. 10 s. & 1 liv. 16 s. franc de port. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel Cluuy.